



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique fiscale commune

Question écrite n° 8665

### Texte de la question

M Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le problème de l'application d'un nouveau taux de TVA sur les produits horticoles dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité européenne. Les directives de la commission de Bruxelles stipulent qu'à compter du 31 décembre 1992 n'existeront, dans l'ensemble des pays de la CEE, que deux taux de TVA : l'un entre 4 et 9 p 100, l'autre entre 14 et 20 p 100. Pour ce qui concerne les produits agricoles, seuls les produits alimentaires, à l'exception des boissons alcoolisées, pourront bénéficier du taux réduit de TVA. Dans ces conditions, les produits horticoles qui bénéficient actuellement d'un taux de TVA à 5,5 p 100 vont devoir subir une hausse consécutive à l'application d'un nouveau taux de TVA comprise entre 14 et 30 p 100. C'est toute l'industrie française de l'horticulture, des producteurs aux distributeurs, qui se trouve menacée par cette mesure qui ne manquera pas d'entraîner une baisse de consommation. Dans ces conditions, il lui demande s'il peut préciser ses intentions sur l'application en France aux produits de l'horticulture des directives européennes en matière d'harmonisation des taux de TVA européens.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les produits horticoles ne figurent pas en effet parmi les produits que le projet de directive présenté par la Commission des communautés européennes envisage de soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, les observations exprimées par l'honorable parlementaire en faveur du secteur de l'horticulture, auxquelles le Gouvernement est sensible, ne seront pas perdues de vue lors des négociations qui auront lieu sur l'harmonisation européenne des taux de la taxe sur la valeur ajoutée. Mais il n'est pas possible pour l'instant de donner une réponse définitive sur ce point.

### Données clés

**Auteur :** [M. Saint-Ellier Francis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8665

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 318